

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 OCTOBRE 2023

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE CAMPAGNE
ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois d'octobre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, Maire.

Etaient Présents : Mrs CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch.,
Mmes DEYRIS G., BARROUILLET M.P., DUPONT N.

Étaient Excusées : Mme BATS C., donne pouvoir à Mme DEYRIS G.
Mme SAINT-AUBIN FREARD N., donne pouvoir à Mr DUFAU B.
Mme BERGES G., donne pouvoir à Mr LOUBERE Ch.

Monsieur Dufau Bertrand est nommé secrétaire de séance.
Auxiliaire de rédaction : Cindy Mallet

Approbation du PV de la précédente réunion

Pas d'observation sur le procès-verbal de la précédente réunion, il est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération éclairage de l'Aire de Jeux

Programme Éclairage de l'Aire de Jeux : Place des Arènes – affaire n°055386

Par courrier du 27 juin 2023, le comité syndical du SYDEC nous faisait part du montant estimatif des travaux suite à l'étude concernant l'affaire citée en objet.

M. le Maire après avoir exposé le projet à l'assemblée, présente le plan de financement des travaux qui se décompose comme suit :

Éclairage de l'Aire de Jeux :

- Étude technique du dossier
- Travaux de génie civil pour extension du réseau d'éclairage public
- Fourniture et pose de câble réseau
- Fourniture et pose de 4 bornes Led
- Raccordements, essais et mise en service

Montant Estimatif TTC	7 719 Euros
TVA	1 208 Euros
Montant HT	6 511 Euros
Subvention du SYDEC	3 581 Euros

Participation communale 2 930 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet
- Engage la commune à rembourser le montant de la participation communale
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération
- Précise que le paiement se fera sur fonds libres

Délibération subvention exceptionnelle APE soirée de la St Patrick

M. le Maire présente à l'assemblée, le courriel reçu de l'Association des Parents d'Elèves de Campagne, dans lequel, elle sollicite une aide financière complémentaire de la Municipalité, pour l'organisation de la Saint-Patrick, le 15 mars prochain.

Les membres du bureau de l'APE souhaitent, pour la réussite de cette soirée, faire appel à un groupe de musique. Sans subvention exceptionnelle de la commune, l'association ne pourra supporter cette dépense, qui permettrait de finaliser le projet de cette manifestation.

M. le Maire propose de donner un accord de principe sur l'accompagnement financier de cette animation.

Mme Deyris s'interroge sur la nature exceptionnelle de celle-ci. Une note jugeant du programme sera à produire par l'association. Il est rappelé que le montant maximal de l'aide est de 1000 Euros, ce montant sera proposé dans l'inscription budgétaire de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- Donne son accord de principe pour une aide à titre exceptionnel sur l'exercice 2024.
- Indique que les crédits nécessaires au versement de ce supplément seront inscrits au budget, chapitre et article prévu à cet effet, au BP 2024.
- Autorise M. le Maire ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération création d'un emploi permanent

M. CARRERE Frédéric, le Maire, expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un départ à la retraite d'un agent au service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique territorial, catégorie C, pour le remplacement de ce dernier.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I,

Après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, de catégorie hiérarchique C, cadre d'emplois des Adjoints Techniques,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35h,
- il devra assurer les missions techniques dans le domaine du bâtiment, des travaux publics, de la voirie, des espaces verts, de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- M. CARRERE Frédéric, le Maire, est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2023.

Délibération sinistre du 1^{er} septembre

Sinistre salle des sports et abords n° dossier 2023568275 Groupama

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que suite à de forts orages intervenus dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre dernier, un certain nombre de sinistres ont été enregistrés sur la commune.

Monsieur CARRERE informe les élus des démarches effectuées auprès de l'assureur GROUPAMA, en vue d'une demande d'indemnisation des dégâts, survenus à la salle des sports et ses abords.

M. DUBERNET, expert mandaté par notre assurance, s'est déplacé le mardi 03 octobre 2023, afin de constater les dégâts, d'enregistrer la déclaration du sinistre et d'établir le rapport s'y référant.

Plusieurs éléments ont été endommagés, dûs au phénomène "orages et forts cumuls de précipitations", notamment le panneau d'affichage électronique et la chaudière de la salle des sports ainsi que les caméras extérieures donnant sur le boulodrome. M. le Maire indique au Conseil Municipal que des devis ont été demandés, et transmis à l'expert.

Après étude et retour de M. Dubernet, le 25 octobre 2023 :

L'indemnité relative au sinistre cité en référence s'élève à 9162,84 € HT.

TVA et Franchise de 362€ déduites.

Une indemnité immédiate de 60% sera versée dès réception de la lettre d'acceptation.

L'indemnité différée, soit les 40% restants, sera versée sur production de justificatifs de paiements (factures).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant de l'indemnisation de l'assurance.
- Donne délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.
- Franchise de 362€ sera applicable sous l'entité « salle des sports » en mobilier urbain, relatif au panneau d'affichage.

Monsieur le maire remercie la secrétaire de mairie pour la bonne gestion de ce dossier.

Interventions des élus

Intervention de Mme Graziella Deyris, Adjointe au Maire

› Assemblée Générale des Anciens Combattants

La commune recevra l'assemblée générale de l'association montoise de l'union nationale des combattants le 09 décembre 2023, à la salle des fêtes.

Une cérémonie au monument aux morts aura lieu, celle-ci ne sera pas ouverte à la population.

Intervention de M. Patrick Baron, Adjoint au Maire

› Réunion commissions Bâtiments/voirie début octobre

Les chantiers en cours ou à venir :

› Aire de jeux

L'arrosage et l'alimentation électrique

› City Park

De la terre a été portée pour remblayer, et les niveaux doivent être rattrapés côté agrès et table de ping-pong.

› WC Publics

Les matériaux viennent d'être commandés.

› Cimetière

L'entretien du cimetière est programmé début de semaine prochaine par le service technique.

› Local des agents techniques

Les travaux débiteront lorsque le projet des toilettes publiques sera terminé.

› Décoration de Noël

Rapporteur M. Larrazet Yannick, conseiller

Des problèmes de connexion et de défaillances de led ont été recensés sur certaines illuminations. M. Larrazet, se charge de contrôler nos décorations, et de commander le matériel nécessaire pour les restaurer. Deux journées seront ensuite organisées afin de réparer les illuminations défectueuses. M. Larrazet propose aux élus disponibles de venir l'aider pour les réparations, sur 2 samedis, afin que les décorations soient opérationnelles au 1^{er} décembre.

› Commission de sécurité Salle des Sports

La commission d'arrondissement de Mont de Marsan pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, et pour l'accessibilité dans les ERP a procédé à la visite périodique de la salle omnisports, le 06 octobre dernier. Le procès-verbal établi à la suite de ladite commission, a émis un avis favorable, à la poursuite de l'exploitation de cet établissement en matière de sécurité.

Intervention de M. Alain Cassagne, Adjoint au Maire

› Voirie Intercommunale

- L'entretien des fossés, sera réalisé prochainement, par les services de Mont de Marsan Agglomération.
- Démarrage des travaux de voirie route de Siougos.

Intervention de M. Patrick Bourdeau, Adjoint au Maire

› Ressources Humaines

Les entretiens individuels annuels du personnel sont prévus en novembre.

Ils seront réalisés par Cindy Mallet, Patrick Bourdeau et Bertrand Dufau pour le personnel administratif, et par Patrick Baron en collaboration avec Cindy Mallet pour le personnel technique.

› Gestion du Cimetière

Dans la continuité du travail réalisé précédemment avec ELABOR, dans le cadre de la procédure de la reprise des concessions à l'état d'abandon et afin de respecter les délais légaux imposés, la collectivité continuera à être accompagnée par cette société, pour les missions en cours, relatives à la gestion du cimetière communal.

A titre informatif, la société AGEP nous a fait parvenir un devis, pour toutes les sépultures récupérables (2^{ème} procédure en cours), qui s'élève à 132 519 euros (170 sépultures dont 6 concessions abandonnées à ce jour).

Avant d'entreprendre certaines démarches, la réalisation d'un ossuaire s'avèrera indispensable ; un investissement conséquent pour notre collectivité.

Lors d'un prochain conseil les tarifs seront réactualisés et le règlement intérieur du cimetière entériné.

› Sécurité routière – Interdiction des poids lourds en agglomération

Ce projet nécessitant certaines adaptations de la signalisation existante et rajout de panneaux sur l'ensemble de l'itinéraire concerné, M. Lafitte, responsable de l'unité territoriale départementale Nord-Est, nous indique que la fourniture et la pose de cette signalétique devront être prises en charge financièrement par la collectivité.

Mr le maire informe qu'à ce stade de la procédure ce point ne doit pas compromettre notre projet.

› DICRIM

L'éditorial du Maire doit être réactualisé.

M. Patrick Bourdeau et Mme Marie-Pierre Barrouillet se chargeront ensuite de sa réimpression et distribution dans les boîtes aux lettres, avec la participation de tous les responsables de zones.

› Signalétique

L'affichage des noms des petites salles ainsi que celui de la salle des fêtes a été réalisé.

Intervention de Mme Graziella Deyris, Adjointe au Maire

› Rentrée Scolaire

Nouvelle baisse des effectifs constatée pour la rentrée 2023/2024 : 71 élèves répartis sur 4 classes.

Des ouvrages ont été offerts aux enfants de la maternelle.

› Action Sociale

* Le directeur du Centre Intercommunal d'Action Social du Marsan et la directrice du pôle domicile présenteront leurs services à toutes les collectivités les semaines à venir (spécialisés sur la petite enfance, la précarité sociale et les aînés), et souhaitent mener des actions menées avec les divers CCAS.

* Visites des sites avec la commission communale d'action sociale.

› Culture

Plusieurs manifestations culturelles ont été organisées pendant l'été, et un spectacle de théâtre est programmé pour l'école primaire.

La CARSAT a réservé la salle des fêtes pour le mois de novembre et présentera une pièce de théâtre « Avant j'étais vieux » sur le départ en retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.